Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260416-2026_14-DE

Département des Côtes d'Armor

DELIB.2026-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOSCOUËT-SUR-MEU

Séance du 7 avril 2026

Nombre de Conseillers		
En exercice	:	15
Présents	:	15
Absents	:	
Votants	:	15

Date de la convocation :

Vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril à 19 heures 15, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire.

Etaient présents : Marcel PICHOT, Olivier CARON, Noëlla GENISSEL, Emmanuel COLLET, Ludocie BINARD, Chantal DECLOITRE, Bénédicte GLOTIN, Mickaël PELLAN, Philippe LEVREL, Carmen COLLET, Karinne TREGOUET, Vanessa VETIL, Sylvain BEDEL, Benoît LE MAO

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Olivier CARON

Objet : BUDGET COMMUNAL - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Mr le Maire rappelle que les taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation nationale obligatoire fixée par la loi finances.

Or, la trésorerie nous interpelle pour la validation des taux de la Taxe d'habitation sur les maisons secondaires (THRS).

On est donc, dans l'obligation de revoter la totalité des taux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et 15 voix pour décide :

- **D'appliquer les taux suivants pour l'année 2025 :**
- **Taxe foncière (bâti) : 40.85 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 84.08 %**
- **Taxe d'habitation : 18.05 %**
- **Autorise Monsieur le Maire, à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'Etat 1259 COM.**

Le secrétaire de séance,
Olivier CARON

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture le publié ou notifié le

Le Maire,
Marcel PICHOT

MAIRIE DE LOSCOUËT SUR MEU ★ Côtes-d'Armor ★